

LA PLACE DE L'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES DANS L'ÉTUDE DES RELATIONS INTERNATIONALES

par le Professeur F.A. CASADIO,

Directeur de la Società Italiana per l'Organizzazione Internazionale, Président de l'U.A.I.

Au cours des dix dernières années, les recherches dans le domaine des relations internationales ont montré une profonde transformation — dans leur intensité ainsi que dans leurs directions et dans leurs méthodes de travail. Cette transformation étant encore en train de se produire, seules des interprétations sommaires pourraient être formulées.

A notre avis la transformation de la recherche dans le domaine des relations internationales prend son origine au niveau de la *formation* aux carrières internationales. Cette mutation, selon nous, ne dérive pas, ou ne dépend pas, dans une mesure majeure, d'une évolution interne dans le domaine des recherches. C'est donc il y a une dizaine d'années qu'apparût de toute évidence la nécessité de réformer intégralement le schéma utilisé pour la formation aux carrières diplomatiques, de concentrer l'attention sur la formation à la fonction publique internationale, d'adapter la compétence des fonctionnaires de l'administration de l'Etat à des tâches toujours plus étendues de genre ou de portée internationales.

En même temps, trois autres facteurs, encore plus que par le passé, interviennent dans la même direction : les décisions prises par des institutions privées, notamment des institutions à buts économiques, qui s'inscrivent nécessairement dans une dimension internationale deviennent plus nombreuses, les moyens d'information publique voient augmenter la quantité des nouvelles venant de l'extérieur, susceptibles d'intéresser l'opinion publique, ou encore les nouvelles internes qui doivent être interprétées dans un contexte international; le nombre des centres de relations internationales, notamment les Etats et les organisations internationales augmentent en chiffre absolu.

Qu'il s'agisse de milieux liés professionnellement aux relations internationales, comme le milieu diplomatique, ou que l'on se réfère à des milieux liés aux relations internationales d'une manière plus indirecte, une « *crise de compétences* » se dessine aussi sous forme aiguë.

L'université, à de rares exceptions près, ne réagit pas avec l'élasticité voulue à la demande massive de « *compétence* » en matière de relations internationales. Un phénomène intéressant d'adaptation des structures disponibles a cependant lieu, qui se manifeste sous trois aspects différents : dans les universités, on reconnaît que la *fonction de l'enseignement* doit en tous cas être proportionnellement intégrée, ou élargie, par une *fonction de recherche*; les instituts de recherche dans le domaine des relations internationales sont sollicités d'assumer des tâches de formation, ne fût-ce que sectorielles ou hautement spécialisées; surtout, la recherche dans le domaine des relations internationales est poussée

à s'acheminer sur des nouvelles voies. La crise des universités, dans presque la totalité des pays du monde, crée une atmosphère positive de stimulation, malgré les difficultés qu'elle suscite sur le plan pratique.

Avec une très grande approximation, l'on peut donc dire que la formation aux relations internationales devient possible seulement pour les institutions qui font aussi, et surtout, de la recherche. Mais la recherche en matière de relations internationales se trouve à son tour placée en face de la nécessité d'une profonde révision. Il n'est pas toujours arrivé que les instituts de relations internationales aient compris pleinement les transformations que la matière qui était dans leurs mains subissait malgré tout. Parfois, il s'agissait de domaines trop restreints pour dévoiler le saut de qualité qui s'était cependant produit. D'autres fois, on a même pu croire qu'il ne s'agissait que d'un développement naturel des recherches précédentes et implicites en elles. En partie tout ceci peut bien être vrai.

Toutefois, les recherches dans le domaine des relations internationales ont dû faire face à trois problèmes majeurs d'adaptation. Le premier, fondamental, n'a pas encore été entièrement résolu. Il s'agit de remplacer un système de pensée qui considère comme international tout ce qui est *extérieur* à l'Etat, par un système pour lequel est international tout ce qui est *interne* à la communauté internationale. En ceci, plus que dans d'autres aspects, réside le grand effort de révision conceptuelle de la « philosophie » des relations internationales. Les droits de l'homme sont un aspect de la vie intérieure de la communauté, internationale, et non plus une zone d'intérêt soustraite à l'Etat. Les organisations internationales non gouvernementales, les sociétés transnationales, les autres formes de coopération multinationale existent, du point de vue conceptuel, indépendamment des Etats et de l'espace qui leur est fait par ceux-ci, car ils sont des phénomènes de la vie interne de la communauté internationale aussi « légitimes » que les Etats eux-mêmes. L'accession à l'indépendance des territoires dépendants, en tant que fait et en tant que valeur, se place comme mode d'être intérieur de la communauté internationale.

Deux autres obstacles ont dû être surmontés dans le domaine des recherches en relations internationales. Ils se rapportent essentiellement à des questions de méthode. Plusieurs nouveaux sujets, ou des sujets anciens d'une ampleur relativement nouvelle, ne pourraient plus être étudiés dans le cadre d'une seule « discipline » mais devraient être étudiés avec des méthodes et par des instruments interdisciplinaires. Dans certains cas, ces méthodes paraissent tout à fait innovatrices et de nombreuses universités ont rencontré des difficultés sérieuses sur le plan pratique de l'organisation de la recherche à un niveau autre que celui de la doctrine. De plus, de nombreux sujets pourraient être étudiés seulement à la condition de disposer d'une quantité suffisante de données, quantité qui était entretemps devenue, pour bon nombre de thèmes, excessivement élevée et presque non maîtrisable.

Toujours avec le même degré, très élevé, d'approximation, l'on peut dire que, si la formation est passée dans les mains de ceux qui peuvent assurer en même temps l'enseignement et la recherche, celle-ci est à son tour passée dans les mains de ceux qui peuvent assurer la documentation, pourvu qu'elle se révèle adéquate en quantité et genre.

La mutation en acte dans le domaine des études des relations internationales est due, pour ce qui concerne le secteur ou le moment de la documentation, à la nécessité de donner une solution à quatre problèmes majeurs. Deux de ces problèmes portent sur la nature des thèmes en question.

La science des relations internationales ne peut pas se passer, à aucun moment, du répertoire des «sujets» de relations internationales. Or, le chiffre de 100.000 sujets est bien celui qu'il convient désormais d'adopter pour dresser une toile de fond sur laquelle placer tout problème international. Il va de soi que, concrètement, aucune recherche ne sera jamais impliquée dans la totalité de ces sujets. Mais il est également vrai que nous avons commis une faute grave lorsque nous avons sous-estimé la portée de l'aspect quantitatif des phénomènes internationaux, ou lorsque nous avons omis de placer à temps, dans la réalité des faits internationaux, l'existence de 3.000 organisations internationales non gouvernementales, ou de 10.000 organes secondaires ou subsidiaires d'organisations internationales. L'autre problème de fond concerne les «thèmes» de la coopération internationale et leur quantité. Ici, non seulement nous avons assisté à une augmentation qui a changé la qualité du phénomène, mais nous avons dû faire face au problème de la dispersion des thèmes, dont la plus grande partie est traitée par une multitude de sujets, à divers niveaux et sous des perspectives différentes.

Les deux autres problèmes dans le domaine de la documentation, portent sur les méthodes de son utilisation. Il s'agit d'établir un contact entre la grande quantité de données et le grand nombre d'utilisateurs potentiels de telles données. Ce problème doit être conçu dans le sens que *certaines* de ces innombrables données intéressent au plus haut degré *certaines* parmi les très nombreux utilisateurs potentiels. Voilà un des problèmes majeurs pour les grandes organisations internationales. Enfin, le dernier problème de la documentation est celui de sa systématisation.

La documentation de la vie internationale, à savoir sa représentation exhaustive et ponctuelle, est passée dans les mains de ceux qui savent la «systématiser». Ceci veut dire deux choses : à savoir, la classification des divers phénomènes, de manière à sélectionner, pour chaque cas, les données nécessaires et suffisantes pour donner du contenu à tout thème en question; le placement de ces classes dans un système de catégories liées entre elles par des rapports logiques. Ce genre de travail n'est pas toujours fait consciemment, mais on peut être sûr qu'il est préliminaire à tout emploi rationnel de l'immense dotation de données caractérisant les relations internationales actuelles.

D'autres méthodes que celle employée ci-dessus auraient pu être utilisées pour mettre en évidence les principaux problèmes que les instituts de relations internationales ont dû surmonter et qui en large partie sont responsables de la mutation de leurs fonctions. Toutefois, cette voie, qui consiste à rappeler les conditions posées par les nécessités de la formation, de la recherche, de la documentation et de sa systématisation, a l'avantage de présenter les expériences vécues concrètement par nos instituts et nos centres de relations internationales. Il va de soi qu'aucun de ces instituts ne peut les avoir toutes résolues, intégralement et dans l'ordre esquissé ci-dessus. Cet ordre n'est d'ailleurs qu'une suite logique et non pas une cadence temporaire de succession d'événements. Il est

également vrai d'autre part qu'aucun institut de relations internationales n'a pu se soustraire, ne fût-ce que partiellement, à une telle mutation de fonctions et finalement de méthodes.

Le rôle de l'U.A.I. dans le domaine de l'étude des relations internationales a été double. En premier lieu, il a consisté à recueillir systématiquement et à publier avec constance tout le matériel de base concernant la communauté internationale. Ce travail n'a pas été affecté, heureusement, par l'importance moindre ou moyenne que les courants de la doctrine ou les politiques scientifiques venaient d'attribuer, en divers moments, aux différents plans ou secteurs de la vie internationale. Si l'U.A.I. s'est occupée largement des organisations internationales non gouvernementales et en général du plan sociologique de la vie internationale — que la doctrine est en train de redécouvrir — ceci est dû au fait que d'autres centres de recherche n'ont pas cru pouvoir investir autant d'importance et d'efforts à ce secteur et à ce plan de la communauté internationale.

En second lieu, l'U.A.I. s'est trouvée presque dans la nécessité de donner des définitions ou des descriptions, d'opérer des classifications et de signaler des tendances que la simple base de documentation lui imposait.

L'un et l'autre de ces apports sont fondés sur l'emploi systématique d'une méthode logique inductive, vivant sur le relevé des données et se manifestant par l'extrapolation de catégories et de tendances.

LA COOPERATION DES INDIVIDUS A L'ACTION DES ETATS

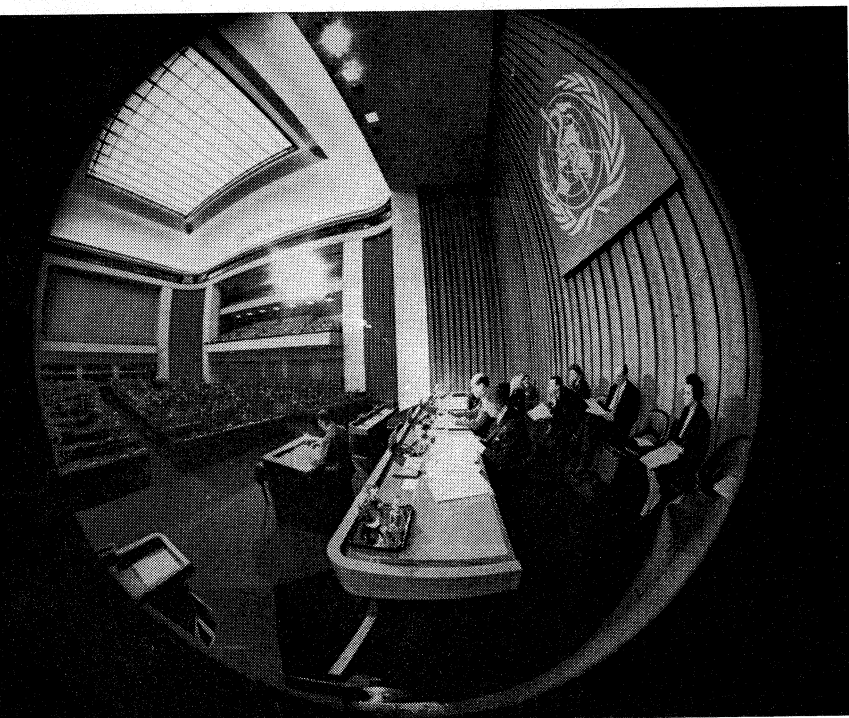
par Etienne de la VALLEE POUSSIN,

Ancien Président de l'Union des Associations Internationales.

Si on compare notre Europe à celle de Napoléon III, on est surpris de constater que les cadres constitutionnels ont beaucoup moins changé que leur contenu, les structures politico-sociales. L'« Empire libéral » ne diffère pas tant du gouvernement gaulliste. Aucune révolution spectaculaire n'a bouleversé les traditions de la Chambre des Communes. Les constitutions belges ou hollandaises n'ont pas subi de révisions importantes, sauf la généralisation du droit de vote.

Mais sous ce couvercle immobile, les Nations ne sont plus reconnaissables. Ni l'industriel, ni l'ouvrier, ni le paysan du second Empire ne trouveraient un contemporain qui leur ressemble, ni dans sa mentalité, ni dans son comportement, ni dans son genre de vie, ni dans ses ambitions. Et l'homme politique serait le plus surpris de tous.

Certes, il constaterait comme autrefois que l'absentéisme sévit dans les assemblées, que l'essentiel du jeu politique se joue dans les coulisses entre un petit nombre d'initiés, que les discours ne changent pas les votes, que le monde parlementaire compte toujours un certain nombre d'idéalistes qui ne comprennent rien et de malins qui saisissent tout... Mais après avoir reconnu ces constantes, ce sont d'autres choses qui le frapperaient.



Séance aux Nations Unies

La principale est la disparition parallèle de l'éloquence et du pouvoir dans les assemblées. Jadis le parlement était vraiment le centre de la pensée politique. Un historien du parlement anglais a rappelé que dans les années cinquante le «Times», donnait un compte rendu presque intégral des débats des Communes, qui couvrait presque le tiers du journal, et que, tout étant dit et décidé au parlement, les articles politiques de la presse n'étaient qu'un supplément, dont l'intérêt dépendait exclusivement de la valeur personnelle de celui qui tenait la plume. Aujourd'hui, les assemblées conservent le pouvoir légal, mais dans tous les Etats industriels le pouvoir réel est passé en bonne partie aux mains des organisations économiques et sociales. Ce sont les députés agricoles qui obéissent aux associations agricoles. Dans une large mesure les syndicats, les ligues d'anciens combattants ou prisonniers, certains intérêts industriels et mille ten-

dances occasionnelles se sont mis en état de dominer le parlement. Ces organisations confèrent directement avec les ministres, elles savent comment prendre en mains l'opinion publique, elles installent même quelquefois des amis fidèles jusque dans les cadres des administrations. Disons donc, pour ne pas exagérer, que le parlement a perdu son monopole de représenter les citoyens auprès du gouvernement.

L'Etat d'autre part, ayant affaire à une société de plus en plus complexe, ne peut plus défendre le bien commun qu'en étendant sans cesse le champ de ses interventions. Ses anciens outils, — la loi, la décision du ministre, les polices — ne sont pas toujours adéquats lorsqu'il veut s'occuper du crédit, ou de la santé publique, ou des rapports entre le capital et le travail. Il est donc forcé de déléguer dans une certaine mesure son autorité à des corps intermédiaires; beaucoup de ceux-ci reçoivent dans notre pays le nom de parastataux, mais il y a mille autres formes de cette féodalisation du pouvoir, qui va probablement encore s'accroître en Belgique sous l'influence de la législation communautaire.

Sous sa forme extrême en Belgique, par des voies plus ordonnées dans les autres pays, la même tendance s'affirme partout. Et le député de 1870, après de longs efforts pour saisir une réalité si mouvante, résumerait probablement son impression en disant : De mon temps le pouvoir politique s'assignait des missions peu nombreuses mais bien délimitées dans le cadre desquelles sa souveraineté s'exerçait sans partage. Il laissait toutes les autres activités à la liberté des citoyens, à la condition que ceux-ci agissent sous leur responsabilité individuelle et — sinon sous forme de partis politiques — ne se coalisent et ne s'associent jamais, car en ce faisant ils disputeraient leur rôle aux pouvoirs publics. Aujourd'hui, la frontière entre le domaine public et le domaine privé s'est régulièrement estompée.

Du côté de l'Etat et du côté des citoyens se développe une profusion de corps et d'institutions qui ne sont plus purement publiques ni purement privées. Un grand bouillonnement social enveloppe les distinctions d'autrefois, qui étaient très précises, très abstraites, mais qui sont de plus en plus étrangères aux relations humaines de notre temps.

Sous une forme ou l'autre tous nos contemporains saisissent cela, comme un phénomène propre à leur pays. Ils remarquent moins l'aspect international de l'évolution.

Et pourtant si l'Etat National ne se trouve plus en face d'une poussière d'individus, mais doit négocier sans cesse avec les organisations autonomes souvent riches, puissantes et disciplinées, la vie internationale perd aussi son aspect individualiste. Si l'Etat supranational n'existe pas encore, les sociétés internationales existent déjà. L'U.A.I. en fait chaque année le recensement dans son annuaire. Leur nombre et leur importance grossissent depuis la guerre à un rythme impressionnant. Et ce ne sont pas seulement les O.I.N.G. (organisations internationales non gouvernementales), ce sont aussi ce que l'on appelle par un néologisme utile les «sociétés transnationales», c'est-à-dire les sociétés de capitaux, implantées dans plusieurs pays.

L'existence et la multiplication de ces sociétés transnationales est certes un bien, parce que le développement économique, gêné par les frontières et les règlemen-

tations, bénéficie de plus en plus du dynamisme international des grandes affaires. En revanche, l'autorité des Etats peut à la longue être minée par l'action irresponsable d'énormes concentrations industrielles qui ne sont plus vraiment contrôlées nulle part. Leurs actionnaires sont dispersés, ignorants et sans volonté. Aucun Etat ne peut agir efficacement sur des puissances qui débordent ses frontières et dont il a d'ailleurs souvent plus besoin qu'elles de lui. Ce phénomène prend un aspect calamiteux dans les pays en voie de développement à la fois avides de capitaux et incapables de discipliner les sociétés transnationales qui s'installent chez eux.

Si l'O.N.U. jouait son rôle, il lui incomberait de faire la police des sociétés internationales de toute espèce, qui règnent aujourd'hui sur le monde. Celles-ci bénéficient au maximum du progrès et de la généralisation des techniques, de la rapidité des communications, de l'uniformisation rapide de la civilisation. Leur puissance est un des meilleurs atouts de l'humanité dans sa lutte contre la misère et pour l'avènement d'un monde meilleur. Beaucoup d'O.I.N.G. ont des buts purement philanthropiques et humanitaires. Elles sont de merveilleux instruments de diffusion de la culture. Certaines sont parmi les meilleures ouvrières de l'entraide internationale. Même les sociétés de capitaux, à but purement lucratif, doivent être en principe bienfaitantes, puisque le seul moyen d'élever le niveau de vie des populations arriérées est d'utiliser les ressources naturelles, d'accroître l'outillage et d'améliorer le rendement du travail. Qui ne saluerait comme une grande étape de l'Histoire l'expression à travers la planète de ces énormes énergies effervescentes, qui tissent de plus en plus rapidement la trame d'une société universelle, la première que les hommes auront jamais connue depuis leur dispersion primitive ?

Mais cette *société de sociétés* qui s'élabore en marge des Etats et des institutions de droit public envahit-elle l'espèce planétaire sous le signe de l'ordre ou sous l'étendard de l'anarchie ?

Les O.I.N.G. sont évidemment un grand facteur d'ordre. Elles permettent en effet à des citoyens d'Etats différents de se rencontrer, de se concerter, de définir leurs intérêts communs dans les branches de leur activité. Ces relations qui se font de plus en plus intimes, par dessus les frontières, atténuent les égoïsmes nationaux, révèlent les problèmes essentiels, font échec à la tyrannie des Etats lorsque ceux-ci se laissent enfermer dans des idéologies trop étroites. Pour préparer une politique mondiale dans les domaines où elle se révélera bientôt nécessaire, elles ont des vertus incomparables. Elles préparent les opinions publiques à comprendre la nécessité de certains efforts et de certains sacrifices, elles étudient les solutions techniques, elles favorisent l'accord et la compréhension des peuples beaucoup plus que ne pourraient le faire des négociations entre Etats. Un des exemples les plus parlants de ce que peuvent faire les O.I.N.G. est l'effort actuel pour la protection de la nature. Sous l'égide de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et d'autres organismes de droit public se multiplient les réunions où toutes les organisations nationales et internationales se retrouvent avec des experts, prennent conscience de l'urgence des problèmes, envisagent des mesures à prendre, admonestent les gouvernements. Faute d'un pouvoir politique mondial, auquel on pourrait s'adresser, il faut certes aujourd'hui recourir à la bonne volonté des Etats existants. Ceux-ci ne pourraient pas, individuellement, mener une action efficace contre les maux qui ne sont contenus par aucune frontière. La pollution de l'eau et surtout la pollution de

l'air sont des phénomènes physiques qui se répandent sur toute la planète. C'est donc bien une opinion publique internationale qu'il faut mobiliser pour pousser les Etats à s'entendre entre eux et à décider ensemble quelles sont les règles et les mesures de défense à imposer partout, simultanément.

En matière de santé publique, de lutte contre la criminalité ou la drogue, de protection de la jeunesse, d'amélioration des conditions du travail, de développement de la culture, de perfectionnement de l'information, que de choses ne sont possibles que par une action internationale ! Et lorsqu'on mesure l'impuissance des gouvernements, leur répugnance à étudier en commun les questions qui sont cependant leurs soucis communs, les incompatibilités de leurs méthodes administratives qui paralysent toutes les tentations d'action collective, l'incroyable manque de souplesse de leurs structures mentales qui les empêchent même de se comprendre, on apprécie davantage la souplesse des O.I.N.G., qui rassemblent les citoyens de ces Etats sclérosés dans des assemblées d'hommes bien disposés, entre lesquels les contacts sont faciles à cause des affinités que créent des habitudes professionnelles ou des goûts semblables. Pour désarmer les nationalismes, souvent si artificiels, rien ne vaut l'ambiance des réunions qu'organisent les internationales. Pour amorcer la collaboration des peuples à des entreprises désintéressées qui abordent les grands destins de l'humanité, la froideur des administrations est un terrible obstacle, la chaleur des congrès un merveilleux adjuvant.

Les pays communistes sont encore quasi inaccessibles à ces formes nouvelles des relations humaines. Mais dans le reste du monde les pays en voie de développement y aspirent de plus en plus.

Il n'y a plus de distance sur notre petit astre. Les civilisations différentes, jadis préservées par leur isolement, se sentent aujourd'hui serrées les unes contre les autres, sur un espace trop étroit. Les grandes puissances industrielles ne peuvent pourvoir à leurs besoins d'expansion sans chercher des matières premières dans tous les pays où elles en trouvent et elles ne peuvent équilibrer leur production qu'en la répandant sur tous les azimuts. Les résidus de leurs fumées et de leurs détergents empestent toutes les atmosphères et tous les océans. Ces géants, en somme, ne peuvent bouger et grandir qu'en dérangeant la terre entière. Mais s'ils sont encombrants, ils sont aussi les créateurs d'immenses richesses et les initiateurs du progrès. Toutes les nations, même les plus reculées, bénéficient et sont appelées à bénéficier plus encore dans l'avenir de leur prodigieuse énergie et de leurs étonnantes découvertes.

La caravane humaine chemine ainsi aujourd'hui à travers des forêts de contradictions. Les gouvernements et les diplomaties s'épuisent à limiter les conflits qui éclatent de toute part. Comment l'humble habitant d'une région agricole éloignée, ou même l'électeur moyen d'un de nos pays civilisés, pourrait-il s'y retrouver ? Les informations essentielles lui font défaut. Le contact avec les vrais dirigeants est très lointain, s'il n'est pas inexistant. L'humanité traverse une extraordinaire période de croissance, et elle ne voit autour d'elle que du brouillard.

A cet homme isolé et perdu, les organisations privées, nationales et internationales, offrent un havre de sécurité, un moyen de débrouiller les énigmes du temps. Elles sont peut-être l'organe social le mieux désigné pour résoudre

le problème le plus difficile de nos démocraties : le problème de l'information. C'est pour cela qu'elles sont nécessaires et que l'individualisme du siècle dernier a fait place dans une grande mesure à la « société de sociétés » qui singularise notre époque .

Il importe que les pays en voie de développement soient étroitement associés à cette évolution. Plus que les autres ils ont besoin de se faire entendre. Plus que les autres, ils ont le droit d'être informés. Au sein des O.I.N.G., les relations sont plus faciles et plus intimes que dans les conférences des Etats. Les sujets sont plus concrets, les faits plus parlants, les amitiés plus naturelles.

Pour beaucoup d'O.I.N.G., il n'est pas de tâche plus utile et plus haute que d'augmenter le nombre de leurs membres dans les pays en voie de développement, afin de mieux comprendre leurs difficultés et leurs angoisses, de confronter leurs désirs et leurs besoins avec ceux des pays industriels et de chercher ainsi, au sein de l'organisation elle-même, à concilier les intérêts et à coordonner les efforts. Les gouvernements ne pourront bientôt plus se passer de pareils concours, car la nature même des négociations diplomatiques a pour effet de révéler les obstacles et les difficultés — qu'il faut bien connaître puisqu'il faut les surmonter — tandis que les contacts au sein d'organismes internationaux sans responsabilité politique soulignent plus aisément les points d'accord et les besoins fondamentaux.

Mais le facteur d'ordre, d'union entre les peuples, de progrès social, les organisations non gouvernementales et transnationales, organes d'intérêts particuliers, sans responsabilité politique générale, ne peuvent-elles devenir dans le monde un ferment d'anarchie. En l'absence d'Etat, a-t-on jamais vu une société s'ordonner spontanément dans la voie du bien commun ? Ne peut-on affirmer dès à présent que le foisonnement des organisations non gouvernementales et des sociétés transnationales postulent l'existence d'un interlocuteur, doté d'un statut de droit public ?

Les Nations Unies, l'Unesco, la FAO, le Conseil de l'Europe, etc., acceptent en principe la collaboration avec les O.I.N.G., puisqu'elles leur reconnaissent un statut consultatif. Est-ce suffisant ?

Les sociétés transnationales, elles, n'ont nulle part d'interlocuteur international. On peut donc écrire avec certitude que les institutions internationales de droit public sont aujourd'hui fort dépassées par l'accroissement constant du nombre et de l'importance des initiatives privées. Ce déséquilibre s'il se prolonge trop longtemps ne manquera pas de produire des abus et de créer des tensions dangereuses auxquels ni les Nations Unies, ni les Etats Nationaux ne pourront faire face facilement.

En présence de cette situation, la fonction d'étude et de promotion que s'est assignée l'U.A.I. devient de plus en plus importante. Elle doit connaître et analyser de plus en plus complètement ce phénomène nouveau dans l'histoire, ce foisonnement croissant des organisations privées. Elles se développent en marge du droit public et sont en voie de peser d'un poids de plus en plus lourd dans l'évolution des peuples. Le phénomène est si vaste qu'il est difficile à saisir et il faudra un jour accroître beaucoup les moyens de l'U.A.I. si on veut qu'elle devienne l'institution mondiale consacrée à cette nouvelle science : ce qui est en définitive sa vraie vocation.

REGARDS SUR SOIXANTE ANNEES D'ACTIVITE DE L'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

par Georges Patrick SPEECKAERT

Secrétaire Général de l'U.A.I.

INTRODUCTION

« La Vie Internationale et l'effort pour son organisation. »

Ce titre donné à l'article de tête du premier fascicule, sorti de presse en avril 1912, de la revue de l'Union des Associations Internationales, résume fort bien le domaine et la mission assignés à celle-ci par les deux auteurs de l'article, Henri La Fontaine et Paul Otlet, qui furent, avec un autre Belge, Cyrille Van Overbergh, les premiers secrétaires généraux de l'organisation dont nous célébrons cette année le 60^e anniversaire.

On a dit, et on ne le soulignera jamais assez, qu'ils furent les principaux fondateurs et pendant trente ans les chevilles ouvrières de l'Union des Associations Internationales, que nous désignerons dorénavant par son sigle U.A.I.

Pour avoir au cours des deux dernières décades, tant de fois et dans tant de textes, trouvé et relu leurs pensées, aperçu leurs espoirs et leurs rêves, constaté leur esprit méthodique et leur ténacité, découvert leurs vues prophétiques et leur idéalisme désintéressé, nous désirons présenter cet historique comme un hommage à leurs mémoires.

Ce serait, à notre sens, affaiblir cet hommage que de passer sous silence certains échecs et même certaines erreurs d'une œuvre par ailleurs remarquable.

La substance des institutions est faite d'êtres humains, écrivait un jour Jacques Rueff, et dès lors il est précieux qu'un autre article du présent fascicule consacré à l'U.A.I. nous fasse mieux comprendre, par les portraits du Sénateur Henri La Fontaine et de Paul Otlet, l'esprit et les qualités des hommes qui bâtirent l'U.A.I.

Si nous espérons pouvoir un jour, en y consacrant tout un livre, rendre hommage à l'ensemble des grands pionniers de la coopération internationale, dont tant de noms se trouvent associés à l'histoire de l'U.A.I., nous devons aujourd'hui pour rester dans les limites du nombre de pages dont nous disposons, renoncer à évoquer leurs contributions personnelles et rappeler simplement les objectifs, les étapes, les échecs et les réalisations d'une institution unique en son genre en 1910 et unique encore en 1970.

Pour ne pas alourdir ce bref aperçu, nous renonçons aussi à y joindre des notes ou des références en bas de page et nous invitons les lecteurs, qui aimeraient approfondir certains points de notre exposé, à consulter la Bibliographie Sélective sur l'Organisation Internationale — 1885-1964 (150 pages) que nous avons publiée en 1965.